



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

■ **AVIS À PUBLIER AU BOAMP ET AU JOUE N° 22-93033**

Mercredi 6 Juillet 2022

Date d'envoi au service éditeur : 04/07/2022

Avis de concours

Directive 2014/24/UE

> Voir l'annonce sous sa forme originale



Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.
Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.
> [Contact client](#)

J12 Avis de concours appel d'offre Dir24

Département(s) de publication : 85
Annonce No **22-93033**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) **NOM ET ADRESSES**

COMMUNE LES SABLES D OLLONNE, 21 place du Poilu de France, Point(s) de contact : Direction de la commande publique, 85118, LES SABLES D'OLONNE CEDEX, F, Téléphone : (+33) 2 51 23 16 00, Courriel : commande.publique@lessablesdolonne.fr, Code NUTS : FRG05

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.lessablesdolonne.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

I.2) **PROCÉDURE CONJOINTE**

I.3) **COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.marches-securises.fr>

I.4) **TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

I.5) **ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1) **ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) **Intitulé :** Concours de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Musée de l'Abbaye Sainte Croix (MASC)

Numéro de référence : 20220039

II.1.2) **Code CPV principal :**

Descripteur principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

II.2) **DESCRIPTION**

II.2.2) **Code(s) CPV additionnel(s)**

Code CPV principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71222000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71420000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 71300000

Descripteur supplémentaire :

II.2.4) **Description des prestations :** Le marché a pour objet la réalisation de mission de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Musée de l'Abbaye Sainte Croix. Le présent concours restreint est organisé par la ville des Sables d'Olonne en vue de sélectionner, après avis motivé d'un jury, un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du Musée de l'Abbaye Sainte Croix (MASC). L'objectif de la présente opération est l'occupation totale de l'abbaye Sainte Croix par le MASC, en intégrant les espaces dédiés à l'actuelle médiathèque et aux espaces communs : croisée culturelle et auditorium. Ceci permettra globalement au MASC d'améliorer sa fonctionnalité et d'augmenter les surfaces de ses activités. Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est de 10 200 000 euros HT.

II.2.13) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'œuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

A/ Capacités professionnelles (constitution de l'équipe) : qualification et qualité de l'équipe candidate : compétences, composition et organisation de l'équipe en adéquation avec la composition ci-dessous : - Architecture (mandataire) avec attestation d'inscription à l'ordre des architectes ou équivalent et avec capacité à intervenir dans les monuments classés - Muséographe / scénographe avec une compétence conception multimédia - Éclairagiste muséo-scénographique - Ingénierie multimédia - Lightning designer - Design d'intérieur et de mobiliers - Graphisme / signalétique - BE structure - BE courants forts et courants faibles - BE thermique et fluides - BE qualité environnementale - BE coordination SSI - Acoustique - Économie de la construction - OPC représenté par un cotraitant spécifique du groupement Cette liste n'est pas limitative, le mandataire pourra s'adjoindre les services de toute compétence complémentaire qu'il jugerait utile à la réalisation du projet. B/ Capacités techniques (références) et qualité de la note d'intention : pertinence des références et adéquation de celles-ci avec le projet (nature et complexité équivalente, projets construits, références récentes ...). C/ Capacités économiques et financières : adéquation des moyens humains et financiers avec le projet.

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architecte DPLG ou DESA (ou équivalent) (Article 3 al. 1 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977) avec capacité à intervenir dans les monuments classés. Celui-ci devra obligatoirement prouver son inscription à l'ordre français des architectes ou document équivalent pour les candidats étrangers. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en français, ils devront être accompagnés d'une traduction

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.2) Type de concours

Restreint

Nombre de participants envisagé : 4

ou Nombre minimal :

/ Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

1) Qualité de la réponse architecturale appréciée en fonction des sous-critères suivants : - Qualité des interventions en monument classé - Qualité du parti pris pour la Croisée - Qualité des interventions intérieures - Qualité du projet d'éclairage architectural 2) Qualité de la réponse fonctionnelle du projet appréciée en fonction des sous-critères suivants : - Cohérence du projet vis-à-vis du programme fonctionnel (nombre, surface des locaux...) - Organisation fonctionnelle des locaux (respect des liens fonctionnels décrits dans le programme) - Qualité de vie des espaces intérieurs (configuration, confort des futurs usagers, éclairage acoustique ...) 3) Qualité de la réponse économique, appréciée en fonction des sous-critères suivants : - Compatibilité du projet avec la partie de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux - Coût du projet évalué en coût global 4) Qualité technique du projet appréciée en fonction des sous-critères suivants : - Cohérence du projet vis-à-vis du programme technique - Valeur et pérennité des installations techniques proposées - Qualité environnementale - Proposition de planning d'opération 5) Qualité de l'accrochage muséographique en fonction des sous-critères suivants : - Cohérence vis-à-vis du programme muséographique - Qualité de la mise en valeur des collections (éclairage, soclage, vitrine, mise à distance, etc...)

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

9 septembre 2022 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :

Date : 4 juillet 2022

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : Chaque candidat admis à concourir ayant à produire une étude (plans, pièces écrites), recevra une prime de 48 000 euros HT attribuée sur décision du pouvoir adjudicateur. Cette prime pourra être diminuée en partie ou en totalité sur proposition du jury dans le cas où une offre serait incomplète ou les prestations jugées insuffisantes ou non conformes au règlement de consultation. Pour l'équipe lauréate, l'indemnité sera versée en même temps que les autres candidats. Cette somme sera considérée comme acompte et sera déduite des honoraires dus au titre de l'esquisse.

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :

La prime sera répartie entre chaque cotraitant. La répartition devra être fournie par le mandataire dont la candidature sera retenue.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours

Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. Le jury de concours sera composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours conformément aux dispositions de l'article R2162-22 du Code de la commande publique.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sur le marché de maîtrise d'œuvre Le marché de maîtrise d'œuvre comprendra les éléments de missions de la loi MOP suivants : esq, aps, apd, pro, act, det, aor, opc, syn, visa Il est précisé que la maîtrise d'ouvrage a choisi de mettre en place une démarche BIM pour ce projet et que la mission sera donc exécutée dans ce cadre particulier. Les éléments de mission complémentaire d'assistance suivants seront également confiés au maître d'ouvrage : - l'assistance au maître d'ouvrage pour mettre en œuvre la consultation et l'information des usagers ou du public - la coordination ou la participation à la coordination des actions effectuées par les intervenants extérieures à la maîtrise d'ouvrage, en supplément de la mission d'ordonnancement, coordination et pilotage du chantier - la détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, la justification des choix éventuellement, la mise en place d'un système de gestion - la définition et le choix des équipements mobiliers - le traitement de la signalétique - l'assistance au maître d'ouvrage pour la conception et le suivi de réalisation des aménagements urbains en périphérie du bâtiment Conformément à l'article 2 de la loi MOP le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pourront être précisés par le maître d'ouvrage avant tout commencement des études de projet. Date prévisionnelle de début de mission : 01/04/2023 Durée prévisionnelle globale du marché : 61 mois hors délai de GPA Pour l'évaluation des candidats selon les critères mentionnées les candidats devront remplir et fournir les éléments annexes disponibles sur le profil acheteur

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette - BP 24111, 44041, NANTES CEDEX, F, Téléphone : (+33) 2 40 99 46 00, Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr, Fax : (+33) 2 40 99 46 58, Adresse internet : <http://www.ta-nantes.juradm.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :**VI.4.3) Introduction de recours :****VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges, 6 quai Ceineray - BP 33515, 44035, NANTES, F, Téléphone : (+33) 2 40 08 64 33, Fax : (+33) 2 40 47 90 67

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

4 juillet 2022

Eléments de facturation :

Numéro d'engagement juridique : **20220039**

Classe de profil : Commune

Siret : 20008213900011

Libellé de la facture : COMMUNE LES SABLES D OLLONNE Direction des Finances 21 place du Poilu de France CS 21842, F-85118 Les Sables-d'Olonne Cedex.

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation <http://www.boamp.fr> : 9 septembre 2022

Objet de l'avis : concours de maîtrise d'oeuvre pour la rénovation et l'extension du musée de l'abbaye sainte croix (masc)

Nom de l'organisme : COMMUNE LES SABLES D OLLONNE

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun



CONS4262962



> Informations légales